



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMISSION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVIE)

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 janvier 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, L.712-6-1, L.811-3, L.841-5, R.719-79, D.841-5 à D.841-9 et D.841-11,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Vu les avis des instances de l'Université Bordeaux Montaigne (comité technique, commission des statuts, CFVU) relatifs au projet de statuts de la commission de vie étudiante et de campus (CVIE),

➤Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE** d'approuver les statuts de la Commission de Vie Etudiante et de Campus (CViE) (figurant à l'appui de la présente délibération).

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 28 janvier 2022.

Membres présents	21
Membres représentés	09
Abstention (s)	2
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

24 FEV. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

21 FEV. 2022